

26, rue Victor Michaut
BP 181
47304 Villeneuve sur Lot
Cedex

contact@cl-audit.fr
☎ 05 53 36 15 00

**Groupement d'employeurs 4733
Siège Social : Bley-Sud
47200 MARMANDE**

**Rapport
du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2025

CL audit

SARL au capital de 10 000 €
R.C.S. Agen
Siret : 811 504 711 00011
NAF : 60.20 Z

Société de Commissariat
aux Comptes inscrite sur la
liste nationale rattachée à la
CRCC de Grande Aquitaine

CL AUDIT

**Commissaire aux Comptes inscrite sur la liste nationale
rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine
26 Rue Victor Michaut – BP 181**

47304 VILLENEUVE SUR LOT CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association du Groupement d'employeurs 4733,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **Groupement d'employeurs 4733** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans la note relative au changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

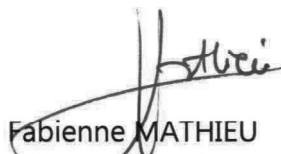
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeneuve sur Lot, le 26 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
CL Audit



Fabienne MATHIEU
Associée, Mandataire social



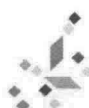
Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	950	930	20	798
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	13 115	12 917	197	445
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	51 000		51 000	51 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 864		4 864	6 291
	TOTAL (II)	69 929	13 848	56 081	58 534
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	416 302	9 639	406 664	325 430
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	81 392		81 392	55 240
	Charges constatées d'avance	22 308		22 308	21 179
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	290 969		290 969	582 593
	TOTAL (III)	810 972	9 639	801 333	984 441
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		880 900	23 486	857 414	1 042 975

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

4 000

(2) dont créances à plus d'un an





Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	35 054	33 254
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	85 506	85 506
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	183 993	260 385
	Excédent ou déficit de l'exercice	(95 210)	(76 391)
	Total des fonds propres (situation nette)	209 344	302 754
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	3 000	2 602
	Total des fonds propres	212 344	305 356
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		48 000
	Total des provisions		48 000
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	50 859	101 349
	Emprunts et dettes financières divers (2)	60 039	60 039
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 561	66 745
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	295 462	335 913
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	85 149	74 054
	Produits constatés d'avance		51 520
	Total des dettes (1)	645 070	689 619
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	857 414	1 042 975
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	585 031	638 760
	(2) Dont emprunts participatifs		





Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	10 650	1 100
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 444 861	2 925 902
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	23 050	2 080
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	99 950	118 402
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	28 424	198
Total des produits d'exploitation		2 606 935	3 047 682
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	293 990	368 160
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	22 286	43 214
	Salaires	2 044 137	2 299 898
	Cotisations sociales	289 812	378 313
	Dotation aux amortissements et dépréciations	968	12 822
	Dotation aux provisions		12 000
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	56 229	15 969
Total des charges d'exploitation		2 707 422	3 130 377
RESULTAT D'EXPLOITATION		(100 487)	(82 695)

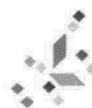




Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(100 487)	(82 695)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 193	12 080
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		9 193	12 080
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 460	2 010
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		3 460	2 010
RESULTAT FINANCIER		5 733	10 070
RESULTAT COURANT avant impôts		(94 754)	(72 626)
Produits exceptionnels			1 235
Charges exceptionnelles		456	9 650
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(456)	(8 415)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			(4 650)
TOTAL DES PRODUITS		2 616 128	3 060 996
TOTAL DES CHARGES		2 711 338	3 137 388
EXCEDENT ou DEFICIT		(95 210)	(76 391)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			





ANNEXE





Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **857 414** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 616 128** euros et un total **charges** de **2 711 338** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-95 210** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général (règlement de l'ANC 2014-03 homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014), aux prescriptions du Code de Commerce et au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018.

Modernisation des états financiers

Le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un événement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions règlementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant aussi désormais le résultat courant. Par exemple :





Règles et Méthodes Comptables

. les produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont désormais présentés dans les produits d'exploitation sous une nouvelle rubrique "Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles" alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.

. les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation sous une nouvelle rubrique "Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées " alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.

. Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.

. La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique "Subvention" au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.

- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées ou comptabilisés en chiffre d'affaires "Autres produits activités annexes" et ne sont plus présentés dans la rubrique "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions" comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.

- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.





Règles et Méthodes Comptables

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée d'amortissement pratiquée
Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobiliers	4 à 6 ans

L'amortissement linéaire est privilégié.

Créances et dettes

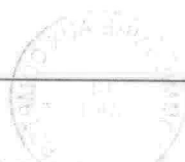
Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, notamment pour les adhérents en procédure collective.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.





Annexe libre

Informations générales :

Objet social de l'association :

Le Groupement d'Employeurs 4733 a pour but, conformément aux dispositions des articles L.1253 et suivants du Code du Travail, ainsi que celles de la Loi du 2 août 2005 n°2005-882 dite loi Dutreil II, de :

- mettre à disposition de ses adhérents des salariés liés au Groupement par un contrat de travail ;
- apporter à ses adhérents son aide et/ou son conseil en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines ;
- exercer des actions et des activités de formation professionnelle et d'ingénierie de formation, mais aussi d'achats groupés de formation pour le compte de ses adhérents ;
- prendre des participations, partiellement ou totalement, de toute société autre qu'une société en nom collectif (SNC) ou qu'une société en commandite simple (SCS) ;
- de manière générale le GE4733 apporte son expertise en entreprise auprès de ses membres adhérents.

Le Groupement d'Employeurs 4733 ne peut se livrer qu'à des opérations à but non lucratif.

Faits significatifs de l'exercice :

- . Le 27 mars 2025, le Groupement d'Employeurs 47.33 a fêté ses 25 ans d'existence.
- . Sur le 1er semestre 2025, des changements sont intervenus au niveau de la présidence et de la direction de l'association. En effet, suite au départ du président et de la directrice, l'association a nommé une co-présidence et une co-direction.





Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	74 857			73 907	950
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 857			73 907	950
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	37 662			24 547	13 115
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations grévées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 662			24 547	13 115
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	51 000				51 000
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	6 291			1 427	4 864
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	57 291			1 427	55 864
TOTAL		169 809			99 881	69 929





Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	74 059	721	73 849	930
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 059	721	73 849	930
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	37 217	247	24 547	12 917
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 217	247	24 547	12 917
TOTAL		111 276	968	98 396	13 848





Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 864	4 000	864
	Clients douteux ou litigieux	11 566	11 566	
	Autres créances clients	404 736	404 736	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 017	19 017	
	Impôts sur les bénéfices	39 090	39 090	
	Taxes sur la valeur ajoutée	21 827	21 827	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	1 458	1 458	
	Charges constatées d'avance	22 308	22 308	
	TOTAL DES CREANCES	524 867	524 003	864
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	50 859	50 859		
	Emprunts et dettes financières divers	60 039			60 039
	Fournisseurs et comptes rattachés	153 561	153 561		
	Personnel et comptes rattachés	124 760	124 760		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 032	73 032		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	96 997	96 997		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	674	674		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	85 149	85 149		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	645 070	585 031		60 039
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		50 489			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					





Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		138 964
Autres créances clients		117 007
Clients FAE	117 007	
Autres créances		21 957
ORG SOCIAUX PDTS A RECEVOIR	19 017	
Intérêts courus à recevoir	2 940	





Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		182 052
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		83 848
Fourn Div fact non parv	83 848	
Dettes fiscales et sociales		78 344
Congés à payer STRUCTURE	13 696	
Congés à payer CDI MAD	49 146	
Charges sociales congés CDD	4 931	
Charges sociales/CP CDI	9 647	
Organismes sociaux à payer	925	
Autres dettes		19 860
CLT AVOIR A ETABLIR	19 860	





Provisions

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires	2 602	398			3 000
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMENTEES		2 602	398			3 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	48 000		48 000		
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		48 000		48 000		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients	61 589			51 950	9 639
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	61 589			51 950	9 639
TOTAL GENERAL		112 191	398	48 000	51 950	12 639

Dont dotations
et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

398

99 950

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon
les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

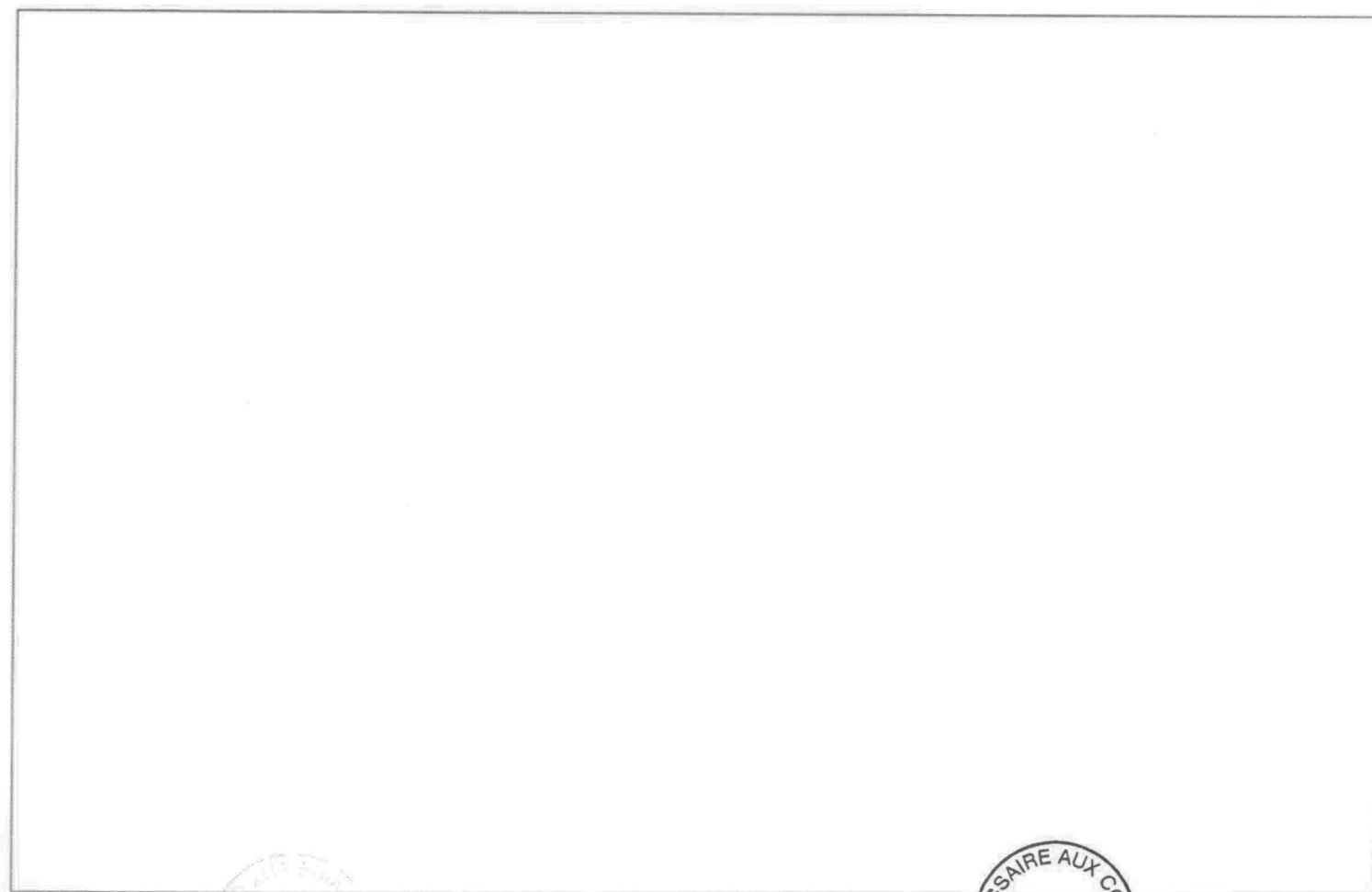




Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	33 254		1 800		35 054
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	85 506				85 506
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	260 385	(76 391)			183 993
Excédent ou déficit de l'exercice	(76 391)	76 391		95 210	(95 210)
Situation nette	302 754		1 800	95 210	209 344
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	2 602		398		3 000
TOTAL	305 356		2 198	95 210	212 344





Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			22 308
CCA charges externes (locations/maintenance/cotisati		22 170	
CCA impôts et taxes (CVAE)		138	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			22 308





Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			





Transferts de charges

31/12/2025

INDEMNITES RETROCEDEES
AVANTAGES EN NATURE
REFACTURATIONS DIVERSES
AIDES APPRENTIS

TOTAL





Produits et Charges exceptionnels

31/12/2025

Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		456
Dotations excep. aux amortissements et aux provision		456
DOT.AMT EXCEPT.IMMOB	58	
Dotations provisions règlement	398	
Résultat exceptionnel		(456)





Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
BOSS47	129 148	100,00	51 000	51 000	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	129 148	100,00	51 000	51 000	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	129 148	100,00	51 000	51 000	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
BOSS47		980 049	4 400		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		980 049	4 400		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		980 049	4 400		





Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			51 000
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			134 222
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			103 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			65 209
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			1 581
Autres éléments			
PERSONNEL PRETE A L'ENTREPRISE			61 162
REFACTURATIONS DIVERSES			99 824





Ventilation du chiffre d'affaires

31/12/2025

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		2 444 861
Production vendue Services		2 444 861
MAD PERSONNEL GE4733	1 276 098	
MAD PERSONNEL GESO	1 054 184	
INDEMNITES RETROCEDEES GE	5 535	
INDEMNITES RETROCEDEES GESO	84	
REFACTURATION PERMANENTS	69 610	
PRESTATIONS DE RECRUTEMENT GE4733	3 838	
REMB FORMATION FRANCE TRAVAIL	8 300	
PRISE EN CHARGE FORMATION OPCO	(3 340)	
REFACTURATION FRAIS VEHICULES	13 910	
REFACTURATION COPIEURS	3 650	
REFACTURATION SESSIONS COAXIS	12 655	
AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNE	338	
Chiffre d'affaires par marché géographique		2 444 861
Chiffre d'affaires FRANCE		2 444 861
MAD PERSONNEL GE4733	1 276 098	
MAD PERSONNEL GESO	1 054 184	
INDEMNITES RETROCEDEES GE	5 535	
INDEMNITES RETROCEDEES GESO	84	
REFACTURATION PERMANENTS	69 610	
PRESTATIONS DE RECRUTEMENT GE4733	3 838	
REMB FORMATION FRANCE TRAVAIL	8 300	
PRISE EN CHARGE FORMATION OPCO	(3 340)	
REFACTURATION FRAIS VEHICULES	13 910	
REFACTURATION COPIEURS	3 650	
REFACTURATION SESSIONS COAXIS	12 655	
AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNE	338	





Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
Commissaire aux comptes titulaire							
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	5 300	5 150	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	5 300	5 150	00,0	00,0				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

